

Qu'est-ce que l'accueil occasionnel ?

L'accueil occasionnel est un mode d'accueil collectif de courte durée, proposé en crèche municipale. Il permet de répondre à des besoins ponctuels :

- Temps de répit pour les parents
- Rendez-vous ou démarches professionnelles
- Socialisation et éveil de l'enfant

☞ Il s'effectue en remplacement temporaire d'enfants absents, dans la limite des places disponibles.

Pour qui ?

Enfants âgés de **2 mois et demi à 4 ans**, résidant sur le territoire communal.

Comment en bénéficier ?

Deux modalités d'accès :

- **Sur demande des parents**, au moins 48 heures à l'avance
- **Sur proposition de la direction**, en cas de places vacantes, si une demande préalable a été formulée

Démarches à effectuer

La **préinscription est obligatoire et gratuite**. Elle comprend :

- Un rendez-vous avec la direction de la crèche
- La constitution du dossier administratif :
 - Fiche d'inscription
 - Autorisations signées
 - Fiche des habitudes de l'enfant
- Une visite de la structure
- L'inscription sur liste d'attente, gérée par tranche d'âge et selon les créneaux souhaités

À savoir

- Les **tarifs** sont identiques à ceux de l'accueil régulier
- Des **places peuvent se libérer pendant les vacances scolaires** : pensez à anticiper votre demande

Contact

Pour toute information ou prise de rendez-vous, merci de contacter la direction de la crèche.